

**REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI
NATIONAL KEMPERLE 2019**

1. Le Juge Arbitre du tournoi est : **DAVY Michel**
2. Le tournoi de Quimperlé est déclaré par la Fédération sous le numéro:
18.BRET.29/TI.F./009
3. Le tournoi se déroulera selon les règles F.F.BaD.
4. Tout joueur devra être licencié le jour du tournoi. Le tournoi est ouvert aux catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans.
5. La priorité des inscriptions sera donnée aux joueurs et joueuses inscrit(e)s par chronologie d'arrivée des inscriptions.
6. Les tableaux pourront être regroupés ou scindés selon le nombre d'inscrits dans les tableaux.
7. L'organisateur se laisse la possibilité de répartir les joueurs et les joueuses en tableaux où le CPPH sera le critère de répartition. Un tableau sera constitué de joueurs, joueuses ou paires ayant un CPPH compris entre la valeur X et la valeur Y.
8. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressé(e)s.
9. Les volants seront à la charge des joueurs et ils devront être homologués F.F.BaD. Le volant officiel « BABOLAT n°2 » sera fourni à hauteur de 3 pour les finales.
10. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
11. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles pour disputer son match.
12. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leurs coaches.
13. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé.
14. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires F.F.BaD sera exigée sur le terrain.
15. Tout volant touchant une structure des salles sera compté faux sauf au service où il sera remis une fois maximum.
16. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée.
17. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
19. Les décisions des Juges Arbitres et du comité d'organisation seront sans appel.
20. Le présent règlement sera affiché dans chaque salle.
21. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
22. Toute participation au tournoi, implique l'adoption du présent règlement.